

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que le pont en contrebas du château de Meysembourg se caractérise comme suit :

Le pont en maçonnerie (GEN) est situé en contrebas du château de Meysembourg. Il enjambe le ruisseau Manzebach, qui prend son départ sur le plateau près de Angelsberg. Ce ruisseau, alimenté par plusieurs affluents en cours de route, descend à proximité du château avant de poursuivre son cours jusqu'à se jeter dans l'Ernz blanche, à la jonction des localités de Laroquette et Ernzen. Le chemin qui traverse le pont provenait autrefois de Fischbach ou Angelsberg et puis descendait vers Meysembourg pour ensuite remonter sur le plateau et redescendre dans la vallée de Nommern. De nos jours, son tracé est resté plus ou moins identique, à savoir le chemin en question prolonge le CR 117 (Angelsberg-Meysembourg) pour remonter vers la ferme Gudelt.

Comme on peut déjà le voir sur la carte de Ferraris et le premier plan cadastral¹, le chemin franchissait l'eau à cet endroit, et une structure de pont y est également représentée sur le cadastre. Toutefois, le pont tel qu'il se présente aujourd'hui semble dater plutôt du milieu ou de la seconde moitié du XIXe siècle. À ce jour, aucune source n'a été retrouvée mentionnant explicitement sa construction, mais son apparence suggère qu'il pourrait effectivement avoir été édifié durant la seconde moitié du XIXe siècle. Entre 1843 et 1851, la propriété appartenait à Johann Franz Reuter d'Heddersdorf. À cette époque les habitants ont quitté le village et les maisons situées en contrebas du château ont été démolies. C'est également à cette époque que les premiers travaux d'aménagement du parc paysager ont commencé, même si l'accent était mis sur l'exploitation agricole et forestière. En 1851 Prosper-Louis d'Arenberg est devenu le nouveau propriétaire, et dans les années 1860 et 1870, son fils Charles d'Arenberg a fait aménager et agrandir le parc, dont le miroir d'eau, accompagné de promenades pittoresques². À la même époque le château a subi des transformations importantes. Il est donc très plausible que le pont ait été construit dans le cadre de ces grands travaux d'aménagement autour du château.

Il s'agit d'un pont à arche unique, construit en maçonnerie, composé de pierres de taille et de moellons, témoignant d'un savoir-faire traditionnel (AUT/PDR). Sa voûte est en plein cintre, d'une portée d'environ deux mètres, avec des bandeaux en tas de charge. Depuis la rue, seuls les parapets sont visibles, relativement bas dans l'ensemble. Sur le côté occidental, le parapet s'étire sur une longueur d'un peu plus de quatre mètres, tandis que sur le côté oriental, il se prolonge vers le nord sur environ vingt mètres afin de soutenir la route. Sous la voûte, le sol est soigneusement pavé avec de grandes dalles taillées, offrant une surface régulière et robuste (AUT/PDR). En amont et surtout en aval du pont, certaines sections artificiellement sinuées du ruisseau sont également pavées.

¹ Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, 242 Feltz, 1771-1778.

Administration du cadastre et de la topographie, plan cadastral historique, Laroquette B2, 1824 sqq.

² Marc Schoellen, Meysembourg. Un paysage culturel lutte pour sa survie, dans de Kéisecker, n° 2/3, 2003, p. 26-31.

Bertranf Goujon, Les Arenberg : le gotha à l'heure des nations (1820-1919), Presses Universitaires de France, 2017, p.406.

Le pont enjambant le Manzebaach fait partie de l'ensemble du parc paysager historique de Meysembourg datant de la seconde moitié du XIX^e siècle. D'un point de vue historique, architectural, artisanal et paysager il présente un intérêt public justifiant sa protection.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national du pont situé en contrebas du château de Meysembourg (LUREF : 81544 E | 92917 N). Le site entier est à qualifier en tant que site mixte au sens de la loi relative au patrimoine culturel.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Corinne Stephany, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jo-Anne Elsen, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 22 octobre 2025